



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2956

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants entrepreneurs - Partenariat avec la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2956**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants entrepreneurs - Partenariat avec la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon soutient depuis de nombreuses années la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises par les étudiants, consciente du fait que la création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par-là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur le territoire.

La pépite Beelys ("Booster l'esprit d'entreprendre à Lyon-Saint Étienne") porte sur le site universitaire de la Métropole l'ensemble du dispositif de l'entrepreneuriat-étudiant : concours de création d'entreprise, le statut d'étudiant-entrepreneur ainsi que le diplôme d'étudiant-entrepreneur notamment.

Ainsi, près de 300 étudiants sont inscrits en 2018 dans le programme Beelys porté par la FPUL et plus de 100 entreprises ont été créées par des étudiants-entrepreneurs depuis 2014.

La Métropole souhaite désormais accompagner les étudiants-entrepreneurs dans la phase de faisabilité et des premiers développements techniques de leurs projets, dans un objectif de faciliter le passage de l'idée à la création, par la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un fonds d'aide au prototypage. À cet effet, la Métropole souhaite s'appuyer sur l'expertise de la FPUL dans la mise en œuvre du fonds d'aide au prototypage, laquelle aura pour missions principales :

- la diffusion et le relais du dispositif d'aide auprès des étudiants inscrits dans le dispositif Beelys,
- l'étude des dossiers des projets éligibles en lien avec les services de la Métropole,
- l'accompagnement et le suivi de la réalisation du prototype. Les modalités de collaboration entre la Métropole et la FPUL font l'objet d'une convention de partenariat soumise à l'approbation du Conseil par la présente délibération.

II - Objectifs poursuivis à travers la création d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs

La mise en place de ce fonds vise à :

- apporter une réponse aux besoins de développement des projets entrepreneuriaux des étudiants en cohérence avec la Fabrique de l'innovation de l'Université de Lyon,
- contribuer au développement et à l'ouverture de l'offre de services des plateformes du site universitaire,
- favoriser la détection de projets innovants et créer un *continuum* vers d'autres dispositifs existants,
- valoriser l'intervention de la Métropole dans le champ de l'entrepreneuriat-étudiant.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du programme de développement économique 2016-2021 ainsi que dans le cadre de l'ambition industrielle de la Métropole. Au titre de l'expérimentation pour l'année 2018, le fonds d'aide au prototypage des étudiants entrepreneurs s'élève à 50 000 €.

Les aides versées dans le cadre du dispositif d'aide au prototypage revêtent le caractère d'aides économiques dont l'attribution est subordonnée au respect des règles de compétence issues du code général des collectivités territoriales (CGCT), et à la réglementation européenne qui en définit les montants et le cadre d'attribution. S'agissant d'aides économiques relevant de l'article L 1511-2 du CGCT ayant pour objet "la création ou l'extension d'activités économiques", l'intervention de la Métropole pour la mise en œuvre du dispositif présenté ci-dessus est soumise à conventionnement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À cet effet, il est proposé au Conseil d'approuver la conclusion de la convention-type de la Région relative à la mise en œuvre des aides économiques par les collectivités territoriales.

III - Conditions d'éligibilité au fonds d'aide au prototypage

Le dossier de demande d'aide au prototypage sera disponible en téléchargement sur le site internet de la Métropole. L'aide est destinée aux étudiants inscrits dans un établissement du site universitaire de Lyon (Université de Lyon ou établissement partenaire du dispositif Beelys) et inscrits dans un programme porté par Beelys (diplôme étudiant-entrepreneur, statut étudiant-entrepreneur), constitués sous forme de personne morale de droit privé disposant d'une capacité juridique (inscrits au registre du commerce et des sociétés sur le territoire de la Métropole ou dont l'inscription est en cours). Pour être éligibles, les projets doivent permettre la réalisation d'un prototype ou d'une preuve de concept et ne pas avoir déjà fait l'objet d'un soutien financier de la Métropole.

Les projets seront évalués par une commission technique constituée de représentants de la Métropole et de la FPUL au vu des critères suivants :

- caractère innovant,
- pertinence des objectifs et perspectives de développement,
- qualité des aspects techniques et fonctionnels du prototype.

Le soutien de la Métropole pourra être d'un montant maximum de 10 000 € par bénéficiaire plafonné à 30 % des dépenses éligibles afférentes à la réalisation d'un prototype. Les conditions et modalités de versement de l'aide attribuée à chaque bénéficiaire seront définies dans une convention-type de financement dont l'approbation est soumise au Conseil.

Après instruction des projets, la liste des projets des bénéficiaires et les conventions afférentes seront soumises à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve

- a) - le principe d'une expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises,
- c) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole et la FPUL définissant, notamment, les modalités de mise en œuvre du fonds.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 50 000 € en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O2232.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 204 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.